

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 16 mars 2011

L'an deux mille onze et le 16 mars, à 16 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Marcel MATEU, Vice-président délégué de l'U.D.S.I.S.

Cette séance fait suite à la séance du mercredi 9 mars 2011 à 16 h 30 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

N° délibération :	objet :
16/03/11 – 09	Retrait de la commune d'ESPIRA DE L'AGLY

Présents :

représentants des conseillers généraux :
Marcel MATEU, Marie-Thérèse CASENOVE.

représentants de l'assemblée syndicale :
Roland BRUZY, Antoinette AMBROSINO, Arlette BIGORRE, Jean-Paul TIXADOR, Raymond LEMORT.

Absents

représentants des conseillers généraux :
Christian BOURQUIN, René OLIVE, Pierre AYLAGAS ayant donné procuration à Marie Thérèse CASENOVE, Robert GARRABE, Alain BOYER, Michel MOLY, Jean CODOGNES, Pierre ESTEVE ayant donné procuration à Marcel MATEU, Guy CASSOLY, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :
Alain GOT ayant donné procuration à Antoinette AMBROSINO, René BANTOURE, Roger FERRER, Alain LLENSE ayant donné procuration à Jean-Paul TIXADOR, Henri VIDAL ayant donné procuration à Arlette BIGORRE, Marcel PEYTAVI, François SABARDEIL, Bernard FOULQUIER, André BASCOU, Nicolas GARCIA, Grégory AGIN, François MONTOYA.

Le Président,

Rappelle l'article 13 des statuts de l'U.D.S.I.S. approuvés par arrêté préfectoral du 26 mai 2008,

Donne lecture de la délibération du 7 février 2011 de la commune d'ESPIRA DE L'AGLY concernant sa décision de se retirer de l'U.D.S.I.S. à compter du 4 juillet 2011,

Propose d'accepter la demande d'ESPIRA DE L'AGLY.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Vice Président de l'U.D.S.I.S.

Marcel MATEU

